



Toulouse, le 05 Mars 2013

### **Communiqué concernant la loi de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections**

La loi de l'ISIE stipule que chaque postulant doit remplir entre autres la condition d'être âgé d'au moins 35 ans.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** dénonce ce caractère discriminatoire relatif à la limite d'âge pour être membre du comité de l'Instance supérieure indépendante pour les élections.

Ce critère exclut des jeunes tunisiens pouvant avoir les compétences et l'expérience nécessaires pour participer à la démarche démocratique et à l'organisation des prochaines élections en Tunisie.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** exige que les candidats soient représentatifs des jeunes de la société civile, ces jeunes qui ont contribué à cette révolution et dont la participation dans le processus démocratique en Tunisie est nécessaire et primordiale.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** approuve les campagnes soutenant les jeunes de moins de 35 ans à se présenter à la candidature de l'ISIE et encourage vivement tous les tunisiens, de plus ou de moins de 35 ans, souhaitant postuler à envoyer leurs CV sur le site de l'ANC, afin de démontrer que les compétences existent à tout âge. Les inscriptions seront clôturées le 14 Mars 2013.

L'association **Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie** veut enfin alerter l'opinion publique sur ce critère discriminatoire, dans le but de mobiliser le plus possible la plus large partie de la société civile à ce sujet.

Association Jasmin Tunisie Liberté & Démocratie.